



## Résumé exécutif

Au début des années 2010, la France a pris conscience de son retard en matière de création de *start-up* par rapport à ses voisins européens. Une stratégie volontariste a été mise en œuvre par les pouvoirs publics pour orienter les moyens, en particulier financiers, nécessaires au succès

de nos *start-up*. Cette stratégie porte ses fruits et les succès s'accumulent, avec 18 licornes françaises à ce jour – c'est-à-dire autant qu'en Allemagne et moitié moins que le Royaume-Uni qui en compte 31 – et beaucoup de pousses prometteuses pour les années à venir. Abandonner cette dynamique ou vouloir la changer par principe serait contre-productif, car ses effets se déploient sur le long terme ; en revanche, ne pas anticiper sur les défis de la décennie 2020 serait tout autant une erreur.

Beaucoup a été dit, écrit et pensé sur les licornes et leur financement. L'objectif que se fixe cette étude consiste à déterminer les facteurs de réussite (ou d'échec) qui concourent à l'émergence d'écosystèmes d'innovation résilients et performants. Pour ce faire, la démarche proposée compare la France à ses voisins européens ou plus lointains<sup>1</sup> s'agissant du nombre de licornes, et plus généralement du nombre de levées de fonds de capital-risque de plus de 30 Mn US\$<sup>2</sup>, en évaluant la pertinence de plusieurs facteurs explicatifs : disponibilité des financements privés et publics, parcours des fondateurs, richesse de la formation supérieure et valorisation des activités de recherche (voir la section Méthodologie).

Cette étude propose neuf recommandations pour faire de notre pays le pays le plus innovant en Europe et lui permettre de créer le plus de *start-up* de grande valeur. Elle se fonde sur deux convictions forgées au cours des entretiens réalisés et des études quantitatives menées :

**1. le financement des *start-up* en France est désormais bien mieux assuré qu'auparavant et cette dynamique s'amplifiera dans les années à venir.** À performances inchangées, la France dispose du potentiel de générer deux à trois fois plus de licornes dans les cinq prochaines années par rapport à la

période 2010-2015, car le nombre de *start-up* actuellement en début de cycle de croissance s'est accru, comme le montrent les analyses que nous avons conduites. **Il est néanmoins possible et souhaitable d'encourager l'épargne des Français à se diriger bien davantage au soutien des *start-up* françaises**, l'enjeu étant bien sûr financier mais également culturel, car les épargnants français privilégient les placements à très faible risque ;

**2. le véritable défi de la décennie 2020 est celui du capital... humain, moteur essentiel de la création et de la croissance des *start-up* dans un environnement mondial hautement concurrentiel.** À cet égard, le retard français demeure, avec une vision prospective sur les métiers et les compétences-clés de demain qui reste largement à construire, des profils de fondateurs et fondatrices de *start-up* plus homogènes académiquement et socialement que dans d'autres pays (au détriment de la *deep tech*, pourtant la plus susceptible d'entraîner le tissu industriel français) et une ouverture vers le monde de la recherche qui pâtit de réticences préjudiciables à notre pays.

En d'autres termes, cette étude se veut la plus réaliste sur les performances de notre pays en matière de *start-up* innovantes : reconnaissant les vrais succès de notre pays au cours des dix dernières années grâce à une véritable politique d'innovation ; mais aussi vigilante sur le défi du capital humain pour les années à venir.

## RECOMMANDATIONS

### 1. Investir dans le capital humain

**Pour connaître les besoins de compétences pour les 10 années à venir, piloter un exercice annuel national et adapter en conséquence les formations de l'enseignement supérieur.** Les *start-up* à succès sont celles qui parviennent à attirer et à fidéliser des talents complémentaires qui sont tous essentiels à leur réussite (scientifiques, techniques, expérience utilisateur, développeurs, experts en intelligence artificielle, etc.). Un exercice annuel pourrait être mené, de manière partenariale, afin d'alimenter les établissements d'enseignement supérieur dans la définition de leur offre de formation, en encourageant par ailleurs les cursus croisés et les enseignements en anglais à haut niveau.

<sup>1</sup> L'échantillon d'étude se compose de l'Allemagne, de l'Estonie, d'Israël, du Royaume-Uni, de la Suède et de la Suisse, et sur un plan quantitatif uniquement, du Danemark, de la Finlande et des Pays-Bas.

<sup>2</sup> Ce seuil a été repris des conclusions du rapport Tibi de 2019, *Financer la IV<sup>e</sup> révolution industrielle - Lever le verrou du financement des entreprises technologiques*, qui soulignait que « en ce qui concerne l'offre de titres, les *start-up* n'ont globalement pas de difficultés à financer leurs premiers stades de développement. La France dispose d'un vivier prometteur d'entreprises technologiques. Leur croissance est cependant ralentie par le manque de financement en *late stage* (levée supérieure à 30-40 M€) ».



**Pour élargir le vivier des créateurs et créatrices de start-up à un maximum de talents :**

- **porter bien plus massivement les étudiants des universités, aux profils plus divers que ceux des grandes écoles, vers l'entrepreneuriat. En particulier, faire des pôles PEPITE les pivots du lancement des étudiants vers l'entrepreneuriat.** Pour cela, adapter le fonctionnement des PEPITE et fixer un objectif de multiplication par six en quatre ans du nombre d'étudiants-entrepreneurs ;
- **s'ouvrir aux talents du monde entier en doublant en deux ans le nombre de bénéficiaires annuels du French Tech Visa ;**
- **favoriser l'insertion des étudiants étrangers dans le monde de l'entrepreneuriat français ;**
- **capitaliser sur l'ensemble de nos talents, sur l'ensemble du territoire et y compris hors des circuits d'enseignement classique, en doublant en deux ans le nombre de bénéficiaires annuels du French Tech Tremplin.**

## 2. Renforcer les liens entre la recherche et l'entrepreneuriat

**Mettre en œuvre une politique ambitieuse de promotion et de facilitation de la création d'entreprises innovantes par les chercheurs des laboratoires publics.** Plus généralement encore, encourager la mise en place d'une culture de diffusion de la recherche dans la société et l'économie, pleinement prise en compte dans l'évaluation des établissements de recherche par le HCERES et des chercheurs par le CNU.

**Développer une culture compétitive de la sélection de projets sur le modèle des comités de la DARPA américaine,** en lien avec les opérateurs existants et sans création de nouvelles structures administratives.

**Pour permettre à la France d'élargir son vivier de start-up aux universités et à la recherche, mettre en œuvre un effort financier exceptionnel visant à atteindre 5 % du PIB consacré à l'enseignement supérieur et à la recherche d'ici 2030.**

## 3. Poursuivre les efforts de financement de l'innovation en associant l'épargne populaire à l'ensemble des financements déjà mobilisés

**Créer un livret Innovation (« Livret-I ») standardisé dans ses règles de fonctionnement, simple d'utilisation, distribué par tous les grands réseaux financiers et entièrement défiscalisé.** Ce livret-I doit permettre d'accroître la mobilisation déjà très forte de fonds dans l'écosystème d'innovation français et

européen – particulièrement documentée au cours des dernières années –, tout en familiarisant les épargnants individuels avec les opportunités de rendement de l'économie de demain.